



Loi Sapin 2 et lutte contre l'évasion fiscale : pourquoi le compromis sur le reporting pays par pays public proposé par les rapporteurs n'est toujours pas satisfaisant

Quelle est notre demande ?

Nos organisations se battent depuis plus de 10 ans contre l'évasion fiscale des grandes multinationales, qui font perdre chaque année à la France entre 40 et 60 milliards d'euros. Une des mesures clés pour lutter contre ce fléau consiste à obliger les grandes entreprises multinationales à publier des informations de base concernant leurs activités comme le chiffre d'affaires, les bénéficiaires, le nombre d'employés, et les impôts qu'elles payent dans tous les pays où elles sont présentes, sans exceptions : l'idée est de permettre aux citoyens de savoir enfin si les grandes entreprises paient leur juste part d'impôt et d'exercer un effet dissuasif sur ces dernières tout en valorisant celles qui ne trichent pas. Il s'agit d'une mesure déjà en vigueur pour les banques françaises depuis 2013.

Qu'est ce qui est proposé par les rapporteurs du texte de loi ?

- Un reporting pays par pays complet pour une liste de paradis fiscaux qui reste à définir

Pour les autres pays, le reporting public ne s'appliquerait que dans les conditions suivantes :

- Pour les **pays de l'Union européenne** si et seulement si les entreprises y détiennent **plus d'une filiale**. En pratique, les entreprises n'auront donc pas à publier ces informations dans les pays de l'UE où elles ont une seule filiale.
- Pour les **autres pays** si et seulement si les entreprises y détiennent un nombre minimum de filiales, le nombre exact devant être défini ultérieurement par décret. En pratique, les entreprises n'auront donc pas à publier ces informations dans les pays où elles ont moins de filiales que ce nombre minimum défini par décret.

Pourquoi cette proposition ne permettra toujours pas de lutter efficacement contre l'évasion fiscale ?

1. Il suffit d'une filiale pour faire de l'évasion fiscale : par exemple, c'est grâce à une seule filiale luxembourgeoise que McDonald's a pu éviter de payer près d'un milliard d'euros d'impôt d'euros entre 2009 et 2013.

2. Il n'existe aucune condition pour les banques dans le cadre du reporting public des banques mis en place par la loi bancaire de 2013, qui sont elles obligées de publier des informations dans tous les pays où elles sont présentes.

3. Cette proposition exclut de fait un très grand nombre de pays de l'obligation de transparence: un seuil ne serait-ce qu'à deux filiales minimum par pays reviendrait à exclure du reporting de Total 37 pays sur leurs 98 pays d'implantation. Si ce seuil était fixé à 5 filiales minimum par pays par exemple, ce seraient 13 pays sur 20 qui seraient exclus du reporting d'Areva et même 52 sur 67 pour l'Oréal.

Ce qui va avoir deux conséquences importantes :

- Il restera des pays « zones d'ombre » où aucune information ne sera disponible et qui laisseraient la possibilité aux entreprises de cacher leurs bénéfices
- Il sera toujours impossible de savoir si les entreprises paient leur juste part dans les pays les plus pauvres, dans lesquels les entreprises n'ont souvent qu'une ou deux filiales

4. Il y a un risque que les entreprises **regroupent leurs activités dans un nombre plus restreint de filiales par pays** pour ne pas être concernées par l'obligation de transparence

5. Avec ce reporting « à trous », **impossible donc d'avoir une photographie complète des activités et impôts payés par les entreprises** dans tous les territoires où elles sont implantées et de repérer d'éventuels transferts artificiels de bénéfices pour échapper à l'impôt.

6. **Laisser la main au gouvernement** pour fixer le contour exact de la mesure par décret, alors que ce dernier s'est déclaré contre cette mesure à plusieurs reprises, **prive le Parlement d'un débat démocratique sur le champ d'application de la mesure**, malgré l'importance du sujet. Malgré un effort symbolique de transparence, cette proposition risque de ne pas remplir son objectif premier : révéler les montages d'évasion fiscale les plus agressifs des grandes entreprises.

Pour être opérationnel et efficace dans la lutte contre l'évasion fiscale, le reporting pays par pays public ne doit **pas contenir d'exception dans son périmètre géographique** et doit obliger les multinationales à publier des informations sur les activités et impôts payés **dans TOUS les pays où elles sont présentes.**